

**PROCES VERBAL DE REUNION DU COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE
DE LA FONDATION ILDYS**

Approuvé

DATE DE LA REUNION :

Mardi 29 août 2023 à 14h sur le site de Landivisiau

Collège 1						
Syndicats	Titulaires	Présents	Votants	Suppléants	Présents	Votants
CGT	CREACH Michelle	X	X	LE GALL Elen		
	LAVIEC Jérémy			MESGOUEZ Patrick	X	X
	DERRIEN Cindy			STEPHAN Elisabeth	X	X
	FLOC'H Marion			KERMAIDIC Gaëlle		
	CHRISTIEN Chrystelle	X	X	STEPHAN Marion	X	X
	LE GLEAU M.Françoise			ROBIN Nelly	X	X
	CONAN Maggy	X	X	GRONDIN Agnès	X	X
CFDT	RAMBAUD Valérie			LE MOIGNE Michèle		
SUD	BOURVEN Claire	X	X	BIHAN Nicole		

Collège 2						
Syndicats	Titulaires	Présents	Votants	Suppléants	Présents	Votants
CGT	LE SANN Fanny			BODILIS Sylvie		
	LE BORGNE Jacques	X	X	MONFORT Franck	X	X
	HUMILY Manon			LE ROUX Nolwen	X	X
	KEROUANTON Céline			VIMFLES Justine		
SUD	QUINIOU Stéphanie			BODENES Sonia	X	X
	LUCAS Thomas			LE LANN Philippe		

Collège 3						
Syndicats	Titulaires	Présents	Votants	Suppléants	Présents	Votants
CGT	PHAM Viet Khoi			JACOPIN Christelle		
SUD	COTONNEC Christelle			ROPARS Thomas		

Représentants syndicaux		Présents
CGT		
CFDT	CASTEL Louis	X
SUD	KERNEUR Yann	

Assistent à la réunion :

M. David GUEGUEN, Coordinateur des EHPAD de Guiclan et Landivisiau

Mme Morgane MARREC, CGS pendant absence de Mme RIBEREAU

M. Julien JEGO, Responsable du Site Sanitaire de Ty Yann

Mme LE GOUIL, Chargée de mission au Pôle Social

M. Jérémie NODÉ, chargé des projets immobiliers

Mme Maryse DELDICQUE, permanente administrative du CSE

ORDRE DU JOUR
DE LA REUNION MENSUELLE DES MEMBRES DU COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE

Mardi 29 août 2023 à 14h00

Salle des fêtes – Site de Saint Vincent Lannouchen

Dossiers transversaux

1. Approbation des procès-verbaux des CSE du 30 mai et 27 juin 2023
2. Avis sur les modifications du plan de développement des compétences 2023*
3. Information sur les recrutements estivaux par pôle
4. Information sur les futures modifications du Compte Professionnel de Formation (CPF) et formations éligibles
5. Information sur le remplacement de la secrétaire du CSE du site de Ty Yann

Pôle sanitaire

6. Information sur les recrutements médicaux et l'activité du SSRS Cardiovasculaire
7. Point sur le service Hémodialyse (effectifs et journées en 12h)

Pôle médico-social

8. Avis sur l'EPRD-PGFP 2023-2029 du pôle médico-social*
9. Information sur l'encadrement du site de Saint Vincent Lannouchen (en lien avec le départ d'une infirmière coordinatrice)
10. Information sur la distribution des médicaments sur le site de Saint Vincent Lannouchen

Pôle social

11. Information sur les plans du projet village fratries
12. Information sur le transfert du service Pont Neuf – Grands
13. Avis sur la procédure de reclassement d'une cadre éducative du Pôle social.

La Secrétaire du CSE,

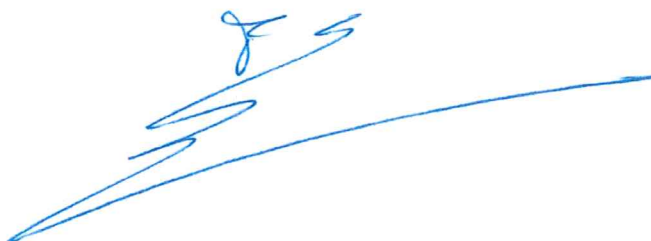
M. CREACH



* documents joints

Le Président,

H. BLAIZE



ADDITIF
ORDRE DU JOUR
DE LA REUNION MENSUELLE DES MEMBRES DU COMITE SOCIAL ET ECONOMIQUE

Mardi 29 août 2023 à 14h00

Salle des fêtes – Site de Saint Vincent Lannouchen

Pôle sanitaire

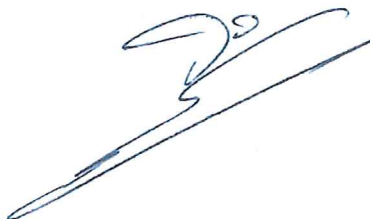
1. Avis sur la procédure de reclassement d'une aide-soignante du site de Ty Yann

La Secrétaire du CSE,
M. CREACH



* documents joints

Le Président,
H. BLAIZE



Début de la réunion : 14h

La présidence de la réunion est assurée par Mme Hélène BLAIZE, Directeur Général, M. David COGEN, Directeur Général délégué à la stratégie, M. Michel MOGAN, Directeur Général délégué aux Parcours de Vie et de Santé et de M. Eric ESNAULT, Responsable des Ressources Humaines.

Point 1 : Approbation des procès-verbaux des CSE du 30 mai et du 27 juin 2023

Mme Michelle CREACH soumet son approbation au vote :

Le CSE approuve le procès-verbal proposé au vote.

POUR : 11 voix (dont la Direction) ABSTENTION : 1 CONTRE : 0

Le CSE donne un avis favorable pour l'approbation de ce procès-verbal.

La parole est donnée à M. David GUEGUEN. Il annonce que l'infirmière coordinatrice en CDD qui remplaçait une cadre de santé de SVL durant son arrêt maladie, n'a pas souhaité renouveler son contrat au-delà du vendredi 28 juillet 2023.

Mme PRIGENT, diplômée en Direction des structures médico-sociales, a pris ses fonctions le 17 juillet. Elle est en contrat jusqu'au 29 septembre 2023.

Mme AMET, déjà en CDI sur Perharidy, est devenue Cadre de santé en juin 2023 et va effectuer le remplacement de Mme JAFFRE à partir du 18 septembre prochain.

M. David GUEGUEN poursuit sur ce point déjà évoqué lors du CSE du 30 mai dernier.

Le 5 juin : 1er point de l'encadrement avec une IDE en vue d'élaborer une procédure relative à la préparation et la distribution des médicaments.

Le 7 juin : 2nd point réalisé avec une seconde IDE avant de réaliser une présentation en réunion « IDE » le 14 juin.

Le 14 juin : - Présentation de la procédure « Délivrance de médicament au patient »

- Vigilance de l'encadrement au niveau des plannings pour ne pas rencontrer ce type de situation
- Si situation imprévue (ex : arrêt maladie au pied levé, une AS qui ne revient pas à 16h), l'IDE peut solliciter l'aide d'une AS du service d'à côté
- Tous les piluliers ont été identifiés par une photo en plus du nom/prénom de la personne pour améliorer la sécurisation du circuit
- Nouvelles grilles horaires : mise en place au 1er octobre. Cela va participer à limiter la problématique rencontrée
- La distribution des médicaments reste sous la responsabilité de l'IDE (AS sur délégation).
- La validation des traitements : à réaliser par l'IDE.

Le 30 juin : Validation de la procédure « Délivrance de médicament au patient » par notre PUI – Pharmacie à Usage Interne - le médecin coordonnateur des EHPAD Brestois, l'encadrement des EHPAD ILDYS

Le 23 août dernier, une procédure a été validée par un écrit rédigé par les médecins des EHPAD.

Mme Chrystelle CHRISTIEN dit qu'il va falloir faire un rappel car il y a toujours des agents qui donnent les traitements aux résidents.

M. GUEGUEN répond qu'une nouvelle note d'information sera faite et qu'il en reparlera lors des futures réunions d'infirmières.

Arrivée à 14h20 de Mme Nolwen LE ROUX

Point 3 : Information sur les recrutements estivaux par Pôle

Médico-social :

Pour les EHPAD de Landivisiau, M. David GUEGUEN dit qu'il n'y a pas eu de fermeture de lits, activité satisfaisante pour St Vincent Lannouchen et St Jacques.

Les absents ont été remplacés (sauf absences imprévues, aide au sein des unités le jour même) et un ajustement de l'organisation au sein de l'unité en fonction de l'effectif et des résidents présents.

Pour les EHPAD de Brest, quelques arrêts maladie - 1 salariée remplaçante n'est pas venue, une autre est restée 2 semaines au lieu de 4 et une autre 1 mois au lieu de 2 mois - Plusieurs étudiants AS n'ont pas été diplômés (donc faisant fonction d'AS).

Les solutions mises en place peuvent se décliner de la manière suivante :

*Anticipation des absences non prévisibles par la mise en place de renforts (la majorité des renforts ont été basculés sur des remplacements)

*Vivier de remplaçants trouvés principalement grâce aux stages de l'année et au maintien de CDD en avril/mai/juin.

*Recours à HUBLO, pas d'intérimaires

Les horaires ont été quasi tous assurés.

Les procédures dégradées concernaient : les « faisant fonction » d'AS (pour les AS non diplômés, mais ayant suivi la formation d'AS) - mais jamais seuls dans l'établissement - PASA de Kéraudren resté ouvert, mais avec un seul salarié certains jours (arrêt maladie non prévu d'une salariée du PASA).

M. GUEGUEN souligne que les professionnels étaient très impliqués pour faire fonctionner leur réseau personnel.

M. Franck MONFORT demande s'il y a eu beaucoup d'heures supplémentaires effectuées et payées.

M. Eric ESNAULT répond positivement à M. MONFORT qui souhaiterait avoir l'information détaillée au prochain CSE.

M. David COGEN approuve et parle de faire un point plus complet sur cela.

M. Jacques LE BORGNE trouve intéressant le fait d'anticiper en amenant des renforts à l'avance.

Mme Nolwen LE ROUX confirme que dans le service de Kéraudren, lorsqu'il y avait une personne en plus, cela permettait un autre accompagnement.

Social :

Mme Marie LE GOUIL continue avec le Pôle Social et parle de difficultés importantes pour les recrutements. Les remplacements ont malgré tout été assurés pour pallier les absences pour congés.

*Foyer Kertatupage : Difficultés importantes dans l'accompagnement d'une jeune polyhandicapée, mise en place d'une prise en charge avec Archipel pour elle.

*Foyer Plougastel : Absences imprévues, nombreux CDD, proximité importante des cadres en remplacement des responsables de services titulaires mais roulements tous assurés.

*Foyer Pont Neuf Grands : des absences imprévues mais également des enfants en congés hors de l'établissement.

*Foyer Pont Neuf Petits : absences imprévues et participation de l'équipe éducative du Pont Neuf Grands pour pallier aux absences de ce service.

S.A.E.A. : absence d'un salarié en CDI qui a obligé à fermer durant le dernier week-end de juillet.

PFS : activité soutenue en juillet et plus faible en août (nombreux enfants en congés, soit dans leur famille, soit en colonie de vacances).

PFGP : activité soutenue durant les 2 mois d'été et particulièrement en août. Nécessité de soutenir les AF, davantage d'accueil de jour et de trajets à réaliser par les équipes PFGP.

Sanitaire sur Roscoff :

Mme Morgane MARREC présente le diaporama.

*SSRS Neurologie : activité soutenue avec 100% des lits occupés. Remplacements prévus assurés comme tels pour les IDE et les AS. 1 CDD IDE a annulé son remplacement tardivement. Multiples courtes absences imprévues. Pas toujours de remplacement possible. Identification de nouveaux CDD IDE. Prise de poste à la date prévue. Nuit : 1 IDE en moins le 12/08. 1 AS de jour a assuré 3 nuits. Jour : 3 jours à moins 1 IDE en juillet et 4 jours à moins 1 AS en août.

* SSRS Appareil Locomoteur : Remplacements prévus assurés comme tels : 1 IDE jour/ TC et 1 AS / TC

Jour : 1 IDE en moins les 22,23 et 25 août (maladie non remplacée) - Nuit : 1 IDE de jour passée de nuit les 7 et 8 août.

*Hémodialyse : Remplacement prévu assuré comme tel, maintien des RRE et CP. Identification d'un nouveau CDD pour fin août en vue d'un arrêt maladie.

*SSRS Enfants et Adolescents : Pas de recrutement CDD (ni IDE- ni AS). CDD recruté comme IDE de nuit à partir du 1/9 ne pourra pas assurer son contrat. Nouveau recrutement en cours. Au vu de l'activité basse sur le service, l'équipe du SSRS Enfants et Adolescents a pu, notamment sur le mois de juillet, soutenir d'autres services du site (jour et nuit).

*SSRS Nutritionnel et Respiratoire : Remplacement des absences par des CDD.

AS : 2 démissions, non poursuite début juillet d'un CDD prévu sur la période estivale. 1 arrêt de travail d'un CDD. 1 CDD prévu début août qui ne s'est pas présenté. Identification de nouveaux CDD : missions HUBLO demandées : pas de retour positifs. Intérim sollicité.

AS : horaires « 8 » manquants (3 jours en juillet et 6 jours en août)

IDE : Non remplacement des horaires « 8 » (13 jours en juillet, 12 jours en août).

Jour : 1 IDE en moins depuis fin juillet. Passage d'IDE de jour de nuit (CDD et CDI). Toujours d'actualité ce jour.

Nuit : 2 arrêts IDE imprévus. 1 CDD identifié. A décliné le remplacement au bout de la première nuit de doublure. Nuit : 1 IDE seul les 11,12,13 août avec un renfort AS et le 19 août IDE seule avec 2 AS.

*SSRS Cardiologie : pas de CDD prévu en remplacement pour la période estivale pour les AS et IDE. Arrêt IDE du pool prévu sur certains jours. Réorganisation du service : certains jours 2 IDE au lieu de 3.

Mme MARREC conclut sur les difficultés à recruter des remplaçants. Cela a induit une vigilance par rapport aux patients admis avec une répartition de la charge de travail entre les personnels présents.

Mme Marion STEPHAN demande ce qui est prévu pour septembre.

Mme MARREC répond que les remplacements seront principalement effectués par du personnel HUBLO et aussi des intérimaires si besoin.

Mme Marion STEPHAN indique que les équipes sont inquiètes, surtout celles de nuit, car les salariés changent beaucoup de service.

Mme MARREC dit que les remplacements seront les mêmes pour ceux qui viendront régulièrement. On va retrouver des gens d'Intérim qui sont déjà venus.

M. Eric ESNAULT ajoute qu'un nouveau Job Dating sera organisé en septembre sur les 3 sites de la Fondation.

M. Jacques LE BORGNE pense que ce n'est pas très efficace, tout le monde fait ce type de chose maintenant. Sans compter que les futurs salariés choisissent leurs jours de travail et imposent leurs conditions.

M. Julien JEGO acquiesce à cette remarque.

M. Michel MOGAN pense que plusieurs personnes parties dernièrement vont revenir à la Fondation.

Sanitaire sur Brest :

La parole est donnée à M. Julien JEGO.

*SSRS Pédiatrie : activité moyenne en juillet et basse en août. 4 absences AS imprévues -15 absences IDE imprévues -10 HUBLO différents. Heures supplémentaires/CDD/HUBLO avec 3 horaires non assurés.

*SSR Polyvalent : activité normale. 68 absences AS imprévues -18 HUBLO et 19 Intérimaires différents - 24 absences IDE non prévues. Heures supplémentaires/CDD/HUBLO avec 2 horaires non assurés.

*SSRS Addictologie : activité moyenne sur l'été. Peu de difficultés rencontrées, heures supplémentaires/CDD mais pas d'horaire non assuré.

*SSRS Cardiologie : Normal (fermeture semaine du 15 août)

M. JEGO évoque l'investissement de l'équipe de pédiatrie lors de l'important absentéisme estival, essayant de trouver des solutions pour pallier à ce problème.

Mme Maggy CONAN parle de difficultés avec les remplaçants HUBLO car il y a eu beaucoup de personnes différentes à intervenir sur la pédiatrie.

M. JEGO espère retrouver des personnes par le biais de HUBLO pour les remplacements à partir de septembre prochain qui seraient intervenues durant l'été.

M. Franck MONFORT demande à quoi correspond un contrat HUBLO, et s'il y a une majoration financière pour l'employeur.

M. MOGAN dit qu'il n'y en a aucune mais que les établissements offrent de grosses compensations.

M. ESNAULT ajoute que ce sont des contrats équivalents à n'importe quel CDD.

Mme la Présidente souligne que l'on est dans une crise sans précédent au niveau de l'emploi.

M. JEGO trouve que c'est un peu plus positif actuellement avec réception de plusieurs candidatures spontanées ce qui augure moins de difficultés pour recruter qu'il y a quelques mois en arrière et même s'il y a toujours des arrêts imprévus.

Mme Sonia BODENES parle d'un souci de code informatique pour les remplaçants qui, parfois, n'en ont pas reçu au démarrage de leur contrat et ce sont les titulaires qui donnent leur code personnel.

M. ESNAULT répond que plus les informations parviennent tôt, plus les salariés auront leur code rapidement. Il précise aussi qu'il peut y avoir jusqu'à 600 contrats par mois ce qui n'est pas simple à gérer.

M. JEGO est d'accord et c'est un point à améliorer à l'avenir.

Pour M. MONFORT, globalement la période estivale s'est mieux passée que l'an dernier.

M. LE GOUIL répond que non, pas dans le Social, on était toujours in extrémis pour certaines situations.

Départ de M. David GUEGUEN à 15h.

Point 6 : Information sur les recrutements médicaux et l'activité SSRS Cardiovasculaire

Mme MARREC donne les informations suivantes :

-l'activité de SMR cardio-vasculaire a été contrainte ces deux derniers mois par le départ d'un cardiologue mi-juin et une absence pour congé de maternité. Le nombre de patients a été réduit d'un tiers (20 en HC et 15 en H T P) et de personnel aussi.

-la présence d'un médecin cardiologue remplaçant prévue pour l'instant jusqu'à janvier 2024, d'un interne en cardiologie jusque fin octobre, ainsi que le niveau de programmation hospitalière, nous permettent d'envisager de recouvrer une activité normale et régulière jusqu'à début novembre, objectifs donnés à l'équipe médicale et paramédicale.

Mme Claire BOURVEN pense que s'il y a moins d'activité, les soignants vont à nouveau aller sur d'autres services. Pourtant les salariés espèrent une meilleure stabilité dans leur service.

M. MOGAN évoque le départ d'une IDE du service et cela va permettre une régulation de cette manière. Mais déjà avec la présence médicale, la stabilité devrait revenir.

Mme MARREC parle également de plusieurs RRE à poser pour des salariés car les compteurs Equitime de plusieurs AS sont élevés. Ces repos pourront équilibrer le besoin en personnel du service.

Départ à 15h05 de M. Julien JEGO

Point 7 : Point sur le service Hémodialyse (effectifs et journées en 12h)

Mme MARREC poursuit avec ce point.

Deux journées passées en 12h00 les 19 et 26 juillet suite à des propositions venant des salariés pour compenser des absences imprévues ou pour compléter l'effectif prévu (effectif sécuritaire par rapport au nombre de patients dialysés). Les horaires ont tous été assurés.

Pour répondre à Mme BOURVEN, il y a eu beaucoup de transferts sur ce service car les horaires changent beaucoup.

Mme Claire BOURVEN indique qu'heureusement, une CDD était là à temps plein pour remplacer le temps IDE.

Départ à 15h10 de Mme Morgane MARREC.

Point 12 : Information sur le transfert du service Pont Neuf – Grands

Mme LE GOUIL présente un transfert du Pont Neuf Grands qui a lieu actuellement : transfert à l'Ile Grande (22) du 28 août 2023 au 01 septembre 2023.

L'idée d'un transfert est principalement de permettre aux enfants (dont certains ne quittent que rarement le foyer et/ou ont peu de droits de visite et d'hébergement) d'aller s'aérer, de partir en vacances, de découvrir d'autres endroits. Cela permet aux enfants de « souffler » hors des murs du Foyer et de partager des expériences entre eux et avec des éducateurs différemment que dans un quotidien rythmé.

Ils pourront partager avec les camarades de classe leurs découvertes, leurs vacances, comme tous les enfants de leur âge.

Le groupe est composé de 8 enfants âgés de 6 ans et demi à 17 ans, encadrés par 3 éducateurs spécialisés titulaires.

Mme Agnès GRONDIN signale une erreur dans le planning refait car un salarié a commencé à 8h alors que le veilleur terminait à 7h15 : il n'y avait donc personne sur le service pendant ce laps de temps. Elle relate un manque de communication car il reste 3 enfants de ce groupe mais l'équipe du Pont Neuf Petits ne le savait pas.

M. MOGAN et Mme LE GOUIL confirment qu'une plus grande attention sera portée la prochaine fois pour éviter ce type de désagrément.

M. Franck MONFORT dit que la CGT se félicite de cet accord pour les enfants. Ils auront de supers souvenirs de cette semaine hors du Foyer.

La Direction est entièrement d'accord avec ce constat.

Départ de Mme Marie LE GOUIL à 15h15 et arrivée de M. Jérémy NODÉ

Point 11 : Information sur les plans du projet village fratries

M. NODE vient présenter le projet immobilier du futur village fratries. Il précise que les plans sont visibles sur l'Intranet de la Fondation. Ce projet répond à un appel à projet régional et se composera de 5 maisons pour accueillir chacune 6 enfants.

Le village comportera 2 maisons de plain-pied et 3 maisons à étage soit 2 schémas différents pour accueillir une population variée. Les maisons auront une ossature bois et une dalle en béton.

M. Jacques LE BORGNE demande s'il y a une raison particulière d'avoir choisi des modèles différents.

M. NODE répond que c'est pour des raisons architecturales mais également pour pouvoir accueillir des enfants en situation de handicap si nécessaire.

Mme Agnès GRONDIN trouve étonnant qu'il n'y ait pas de toilettes dédiés pour le personnel.

A ce propos, M. MONFORT demande si les familles seront amenées à entrer dans les maisons et utiliser les WC car dans ce cas, il existe une réglementation à ce sujet.

Pour Mme la Présidente et M. COGEN, la réglementation est celle du lieu d'habitation.

M. COGEN ajoute que pour l'instant, rien n'est encore fixé, il reste 18 mois avant le début des travaux. L'idée est que les maisons viennent s'insérer dans un lotissement, de s'intégrer à la commune. Les aspects d'organisation ne sont pas encore déterminés.

M. MOGAN ajoute que c'est dans l'esprit du cahier des charges du Conseil Départemental.

Mme Claire BOURVEN questionne sur l'entretien des espaces verts.

M. MOGAN dit qu'il est possible que cela se fasse comme dans une maison, la pelouse sera tondue par les personnes présentes. Des salariés d'autres sites ne devraient pas intervenir.

M. Jacques LE BORGNE demande si la Direction a des retours des habitants de Plouzévédé concernant ce projet.

Mme la Présidente répond que le conseil municipal a été rencontré avant l'été. Plusieurs réunions publiques se tiendront avec les associations de la commune, les professionnels des écoles et la population. Les habitants voisins sont informés et il n'y a pas de retour négatif pour le moment.

Mme Marion STEPHAN demande s'il y aura plusieurs fratries dans les logements.

Pour la Direction c'est le but de ce village et Mme la Présidente indique qu'il sera même possible de séparer une fratrie dans le village pour un meilleur épanouissement individuel des enfants.

Pour répondre à Mme Claire BOURVEN, M. NODE dit que pour l'instant, ce projet est construit sur les prix actuels et le côté tarifaire n'a rien à voir avec les autres projets déjà évoqués.

Départ de M. Jérémy NODÉ à 14h50.

Point 8 : Avis sur l'EPRD-PGFP 2023-2029 du Pôle médico-social

Mme la Présidente rappelle que le document a été construit dans un contexte extrêmement compliqué avec l'impact de l'inflation sur les charges mais également les mesures salariales, notamment la prime Grand Age. Le Conseil d'Etat reporte la responsabilité sur l'ARS qui n'apporte pas de soutien pour cette prime. Le PGFP montre un grand déficit. La Direction est en attente d'annonces gouvernementales avec le changement récent de ministre. La Direction espère un soutien de ses financeurs.

M. Jacques LE BORGNE demande sur quel ratio.

0,81 pour Landivisiau et 0,62 pour Brest, répond M. MOGAN.

Mme Michelle CREACH s'interroge sur la fusion avec un EHPAD supplémentaire : cela risque d'être pire.

Pour Mme la Présidente, ce sera pareil.

Mme Maggy CONAN demande si la Direction est confiante sur les annonces que pourrait faire le Gouvernement.

Mme la Présidente répond qu'en 2030, en Bretagne, 30% de la population aura plus de 60 ans. Elle ne voit pas comment le Gouvernement peut ne rien faire alors que le nombre des personnes âgées va exploser et qu'il faudra les prendre en charge.

Le document ayant été présenté en détail lors de la réunion de juin dernier, l'avis du CSE est demandé :

POUR : 0 ABSTENTION : 2 CONTRE : 11

M. LE BORGNE justifie le vote contre par le fait que l'EPRD ne répond pas aux revendications de la CGT qui est de 1 ETP pour 1 résident.

Mme la Présidente rappelle que le ratio d'encadrement au sein de la Fondation fait partie des ratios les plus élevés de Bretagne. Compte tenu du contexte économique, certains établissements ont diminué leur ratio.

Point 2 : Avis sur les modifications du plan de développement des compétences 2023

M. Eric ESNAULT indique que cette formation d'une journée concernera 2 nouveaux informaticiens qui arriveront en septembre 2023. Cette information a été transmise à la Commission Formation.

Mme Michelle CREACH demande l'avis des élus :

POUR : 13 Abstention : 0 CONTRE : 0

Le CSE donne un avis favorable à l'unanimité.

Point 4 : Information sur les futures modifications du Compte Professionnel de Formation (CPF) et formations éligibles

M. Eric ESNAULT présente ce point et précise que cette loi aurait pour objectif de réduire le déficit de France Compétence et les fraudes constatées autour du CPF.

La loi n° 2022-1726 du 30 décembre 2022 de finances pour 2023 a apporté des modifications au Compte Personnel de Formation.

La Loi prévoit ainsi une participation du salarié au coût d'une action de formation, d'une validation des acquis de l'expérience (VAE) ou d'un bilan de compétences effectués dans le cadre du CPF.

Cette participation pourrait être proportionnelle au coût de la formation, dans la limite d'un plafond, ou fixée à une somme forfaitaire. Les demandeurs d'emploi et les salariés dont l'employeur finance une partie de ce coût en seront exonérés. **Un décret à paraître doit en préciser les modalités.**

Une information sera faite aux salariés le 02/11/2023 mais aussi au prochain CSE.

Pour quelles formations peut-on utiliser le CPF ?

- Les actions de formation sanctionnées par les certifications professionnelles enregistrées au répertoire national ;
- Celles sanctionnées par les attestations de validation de blocs de compétences ;
- Celles sanctionnées par les certifications et habilitations enregistrées dans le répertoire spécifique (anciennement inventaire) comprenant notamment la certification relative au socle de connaissances et de compétences professionnelles (dite Cléa).
- Les actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience ;
- Les bilans de compétences ;
- La préparation de l'épreuve théorique du code de la route et de l'épreuve pratique du permis de conduire des véhicules du groupe léger et du groupe lourd ;

- Les actions de formation d'accompagnement et de conseil dispensées aux créateurs ou repreneurs d'entreprises ayant pour objet de réaliser leur projet de création ou de reprise d'entreprise et de pérenniser l'activité de celle-ci ;
- Les actions de formation destinées à permettre aux bénévoles et aux volontaires en service civique d'acquérir les compétences nécessaires à l'exercice de leurs missions.

La liste des formations est disponible directement sur le CPF des personnes via un moteur de recherche.

M. MONFORT dit que la CGT trouve cette modification scandaleuse.

Mme Nolwen LE ROUX demande si ce nouveau décret va élargir les possibilités.

M. Eric ESNAULT précise qu'il ne s'agit pas de l'objectif rechercher par cette loi. Il ajoute que le CPF est aujourd'hui géré par le compte des dépôts et consignations.

Additif 1 : Avis sur la procédure de reclassement d'une aide-soignante du site de Ty Yann

M. Eric ESNAULT présente ce point qui concerne une aide-soignante en arrêt de travail de septembre 2022 à juin 2023. La médecine du travail a déclaré cette salariée inapte le 3 juillet dernier dans le cadre de sa visite de reprise. Elle a eu plusieurs échanges avec Mme Dominique GUENNEUGUES les 3 et 24 juillet.

Pas de solution satisfaisante à lui proposer au sein de la Fondation. Elle va s'orienter vers une formation pour devenir Conseiller en Insertion Professionnelle.

Un avis est demandé au CSE sur la procédure :

POUR : 12

ABSTENTION : 1

CONTRE : 0

Point 13 : Avis sur la procédure de reclassement d'une cadre éducative du Pôle Social

M. Eric ESNAULT évoque la situation d'une Cadre Educative à 100% sur le Pôle Social : en arrêt maladie du 21/11/2022 au 22/07/2023 date à laquelle le médecin du travail a rendu un avis d'inaptitude dans le cadre de sa visite de reprise.
Cette salariée ne souhaite pas de reclassement hors de Brest.

M. Franck MONFORT évoque la candidature de cette salariée pour un poste au PEAD mais elle n'a pas été retenue. Il constate que c'est la 2^{ème} inaptitude de ce type depuis quelques mois. Un coordinateur du Pôle Social a été mis lui aussi en inaptitude. Ce n'est pas habituel dans le secteur social de la Fondation.

Mme Sonia BODENES s'inquiète du temps beaucoup plus court qu'avant en maladie, pour être mis en inaptitude.

La Direction confirme cet étonnement aussi.

M. Jacques LE BORGNE trouve que c'est du gâchis d'avoir perdu ces 2 personnes qui étaient de grande qualité.

Mme Michelle CREACH propose aux élus de voter sur la procédure de licenciement :

POUR : 12

ABSTENTION : 1

CONTRE : 0

Point 5 : Avis (plutôt qu'information) sur le remplacement de la secrétaire du CSE du site de Ty Yann

Mme Michelle CREACH annonce le départ possible de Maryse DELDICQUE en congé avant la retraite dès le 12 octobre 2023 ce qui laissera moins d'un mois de doublure avec sa remplaçante.

Il y a eu peu de candidatures à l'annonce parue sur Intranet. La salariée retenue est Mme Claire MORIN actuellement secrétaire médicale au SSR Cardio de Ty Yann. Elle va faire parvenir sa lettre de démission de la Fondation pour effectuer son préavis durant le mois de septembre.

Mme CREACH demande à la Direction si Claire MORIN pourrait participer fin septembre à la réunion mensuelle du CSE prévue le 26 pour accompagner Maryse DELDICQUE et découvrir le déroulement de la réunion. Ce point sera vu rapidement avec M. ESNAULT.

Un avis par vote est demandé :

POUR : 13

Abstention : 0

CONTRE : 2



Les débats étant clos, la séance est levée à 16h40.

La Présidente du CSE

Mme Hélène BLAIZE

La Secrétaire du CSE

Mme Michelle CREACH